

DÉLÉGATION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

SERVICE DES POLITIQUES TERRITORIALES

SCHÉMA DE
DÉVELOPPEMENT

LOIRE
HORIZON
2015

Dynamiser
les échanges
et les modes
de communication

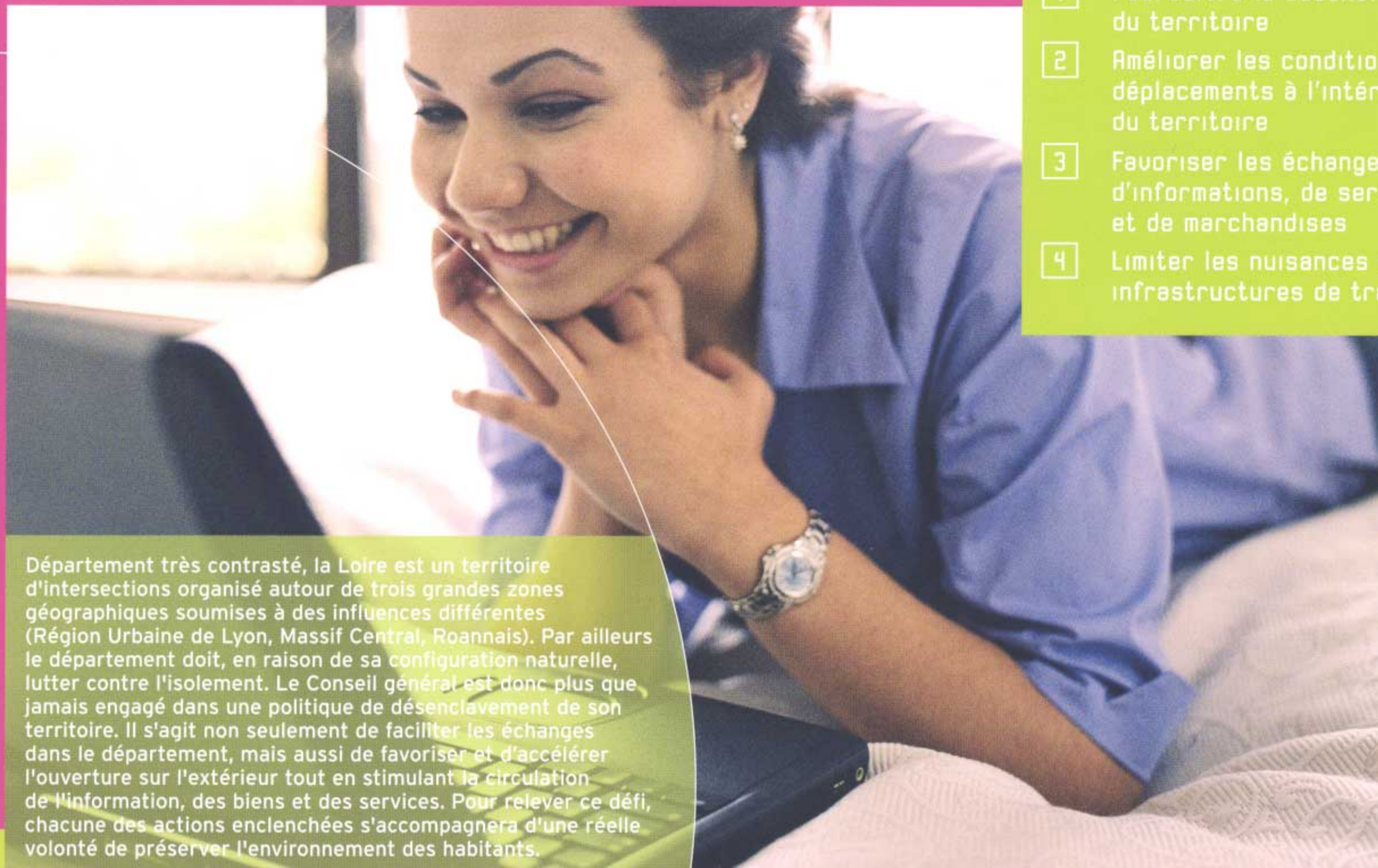


www.loire.fr

CONSEIL GENERAL
LOIRE
EN RHÔNE-ALPES

LOIRE HORIZON 2015

schéma de développement



Département très contrasté, la Loire est un territoire d'intersections organisé autour de trois grandes zones géographiques soumises à des influences différentes (Région Urbaine de Lyon, Massif Central, Roannais). Par ailleurs le département doit, en raison de sa configuration naturelle, lutter contre l'isolement. Le Conseil général est donc plus que jamais engagé dans une politique de désenclavement de son territoire. Il s'agit non seulement de faciliter les échanges dans le département, mais aussi de favoriser et d'accélérer l'ouverture sur l'extérieur tout en stimulant la circulation de l'information, des biens et des services. Pour relever ce défi, chacune des actions enclenchées s'accompagnera d'une réelle volonté de préserver l'environnement des habitants.

Sommaire

- 1 Poursuivre le désenclavement du territoire
- 2 Améliorer les conditions de déplacements à l'intérieur du territoire
- 3 Favoriser les échanges d'informations, de services et de marchandises
- 4 Limiter les nuisances dues aux infrastructures de transport

Pour lutter efficacement contre le relatif isolement du département, le Conseil général de la Loire affirme sa détermination à développer et à entretenir l'ouverture du territoire au plan des infrastructures routières, ferroviaires et aériennes et des liaisons avec Paris et Lyon... La création de plates-formes multimodales et la généralisation du haut-débit faciliteront les échanges avec les villes, nationales ou européennes, avec lesquelles la Loire entretient d'ores et déjà de solides relations économiques.



Objectifs

Axes d'intervention

Démarches et actions

Développer une desserte très haut débit du territoire

Réaliser la couverture très haut-débit des zones économiques d'intérêt départemental

Ce projet constitue la 2^{ème} phase du programme Infrastructures de Cyberloire et doit être menée à bien d'ici 2005-2006. Outil d'aménagement numérique du territoire, il permettra un accès aux services très haut-débit adaptés aux besoins des entreprises.

Assurer une interconnexion très haut-débit avec les réseaux de télécommunications internationaux

Il s'agit de mettre à disposition des usagers résidentiels des offres très haut-débit dans des conditions techniques et financières identiques à celles offertes dans les grandes capitales européennes.

Désenclaver le département par des infrastructures routières structurantes

Faciliter les échanges entre St-Etienne et Lyon, et renforcer le fonctionnement en région urbaine par l'autoroute A45

Ce projet d'autoroute en cours de validation devrait décharger l'itinéraire actuel (A47-RN88) d'une partie de son trafic et fluidifier la circulation sur cet axe.

Renforcer le désenclavement de l'Ouest Rhône-Alpes et du département par rapport à l'axe nord-sud

Il s'agit de soutenir le projet de contournement ouest de Lyon.

Désenclaver le Roannais

Deux projets sont à signaler : la réalisation de l'axe Balbigny - Lyon - A89 Bordeaux / Genève - et l'achèvement de l'aménagement de la RN82 entre Roanne et Balbigny.

Développer l'ouverture vers le nord

Les deux départements de la Loire et de la Saône-et-Loire ont affirmé leur volonté d'aménager la liaison Roanne / Paray-le-Monial à 2 x 2 voies en cours d'études.

Améliorer les liaisons avec Paris

Maintenir et favoriser la liaison aérienne entre Saint-Etienne et Paris

Cette liaison soutenue par le Conseil général permet un trajet rapide entre l'agglomération stéphanoise et la capitale.

Développer la liaison Roanne-Le Creusot TGV par autocar

Cette relation mise en place en 1988 permet à la région roannaise d'être à 3 h de Paris.

Renforcer l'aéroport Saint-Etienne Bouthéon comme outil de développement local

Développer la complémentarité avec les aéroports de Lyon Saint-Exupéry et Grenoble-Saint-Geoirs

Le Conseil général de la Loire, dans le cadre de la constitution d'un système aéroportuaire à l'échelle régionale, défendra la réelle complémentarité que peut jouer l'aéroport de Saint-Etienne-Bouthéon.

Améliorer l'accessibilité en transports collectifs de l'aéroport

Il s'agit à la fois d'adapter les lignes existantes et de créer, si nécessaire, de nouveaux services de liaison.

Maintenir et développer l'offre de dessertes aéroportuaires

L'objectif est de favoriser les échanges avec les villes régionales ou européennes entretenant de fortes relations économiques avec la Loire et de renforcer la complémentarité avec Saint-Exupéry sur certaines destinations touristiques.

Améliorer l'accessibilité de la région stéphanoise au pôle multimodal de Lyon St-Exupéry

Améliorer le temps de parcours ferroviaire entre Saint-Etienne et Lyon

Un trajet Saint-Etienne / Lyon en 30 mn améliorerait considérablement la qualité des échanges de personnes et de marchandises entre ces deux agglomérations. Le Conseil général est partenaire d'un tel défi réalisable par l'amélioration de la section de ligne Saint-Etienne / Givors / Chasse-sur-Rhône.

Soutenir la réalisation d'une liaison ferroviaire directe entre Saint-Etienne et l'aéroport Saint-Exupéry

Le projet de contournement fret de Lyon offre l'opportunité, dans le cas d'une infrastructure mixte, de connecter le réseau ferroviaire en provenance de Saint-Etienne, pour le fret et les missions voyageurs à l'aéroport Saint-Exupéry. Le Conseil général entend soutenir cette alternative.

Garantir une desserte multimodale (rail / route) des plates-formes logistiques

Le Conseil général soutient le développement de la logistique dans la Loire et la mise en place de zones d'activités dédiées. En ce sens, il entend favoriser la desserte ferroviaire de ces zones, critère indispensable pour tout projet d'implantation.

Trait d'union entre le sillon rhodanien et le Massif Central, le Nord et le Midi, la Loire révèle une configuration naturelle où persistent de nombreuses enclaves. D'où les difficultés rencontrées par les Ligériens pour se déplacer au sein du département. Pour améliorer les conditions générales de circulation et faciliter les échanges inter-départementaux, le Conseil général s'engage dans la mise en œuvre d'actions telles que le développement de l'intermodalité, la rénovation du réseau ou le renouvellement des lignes de proximité.

Objectifs

Encourager la prise en compte prospective des différents modes de déplacements

Développer la complémentarité des modes de transport et favoriser la pratique de l'intermodalité

Axes d'intervention

Actualiser le Schéma Départemental des transports de voyageurs

Accompagner les entreprises dans la réalisation de Plans de Déplacements d'entreprises

Soutenir et accompagner la mise en œuvre des Plans de Déplacements Urbains communaux et intercommunaux

Soutenir la réalisation des pôles d'échanges et les valoriser

Promouvoir la mise en œuvre d'une tarification intermodale et le développement de la billettique

Développer un système d'information voyageurs sur le réseau

Démarches et actions

Le Conseil général assure les transports en commun des Ligériens éloignés des centres urbains. L'objectif de ce schéma est de s'assurer que le service mis en place répond efficacement aux besoins.

Ces initiatives permettront en retour au Conseil général d'améliorer la desserte des zones d'activité en transports collectifs avec un double objectif de désengorgement des axes de circulation et plus largement de développement durable.

Il s'agit entre autres d'aider au développement des transports alternatifs à la voiture (transports collectifs).

Le Conseil général de la Loire participe actuellement à l'élaboration des pôles d'échanges qui verront le jour en 2006 à Saint-Etienne Châteaureux et à Roanne (nouvelle gare routière départementale).

Pour réaliser ces objectifs, le département engagera une concertation avec les autres AOT (Autorités Organisatrices de Transport) pour rechercher une réelle complémentarité et une cohérence en termes d'horaires et de tarifs des modes de transport de la population.

Le Département pourra apporter sa contribution à un tel dispositif avec la Région Urbaine de Lyon.



Objectifs

Améliorer les conditions de déplacement pour les personnes à mobilité réduite

Faire progresser la qualité du réseau de voirie départementale

Maintenir et développer un service public de transport permettant d'irriguer l'ensemble du territoire

Axes d'intervention

Assurer l'accessibilité physique des équipements et services départementaux

Faciliter l'accessibilité des commerces pour les personnes à mobilité réduite

Engager une réflexion sur la mise en place des moyens de transports collectifs adaptés

Assurer le développement et l'amélioration des performances du réseau routier départemental structurant

Assurer le maintien d'un réseau d'intérêt local de qualité permettant un maillage affiné du territoire

Permettre un meilleur accès aux zones d'accueil économiques labellisées

Protéger le réseau départemental du développement de l'urbanisation linéaire

Assurer un service de transport scolaire de qualité

Restructurer l'offre de transport pour renforcer les lignes régulières

Compléter le réseau des lignes de proximité (lignes de marché...)

Engager une réflexion sur les besoins de transports à la demande

Démarches et actions

Des aménagements matériels (locaux adaptés, rampes d'accès...) seront conduits pour permettre un abord plus facile des services départementaux ouverts au public.

Dans le cadre de l'aide au maintien d'activités en milieu rural, le Conseil général entend inciter les commerçants à améliorer l'accès physique à leurs magasins.

Il s'agit de mener une étude sur ce sujet et envisager les véhicules les mieux à même de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Que ce soit en termes de capacité, de sécurité, de temps de trajet ou d'intégration environnementale, le Conseil général de la Loire mobilisera les ressources nécessaires au meilleur fonctionnement du réseau routier départemental.

Ce réseau de 2600 km environ qui assure la desserte de l'ensemble des communes est essentiel pour une bonne accessibilité à toutes les localités de la Loire.

Le Département œuvre pour l'aménagement de carrefours d'accès à ces zones avec le réseau départemental le plus proche.

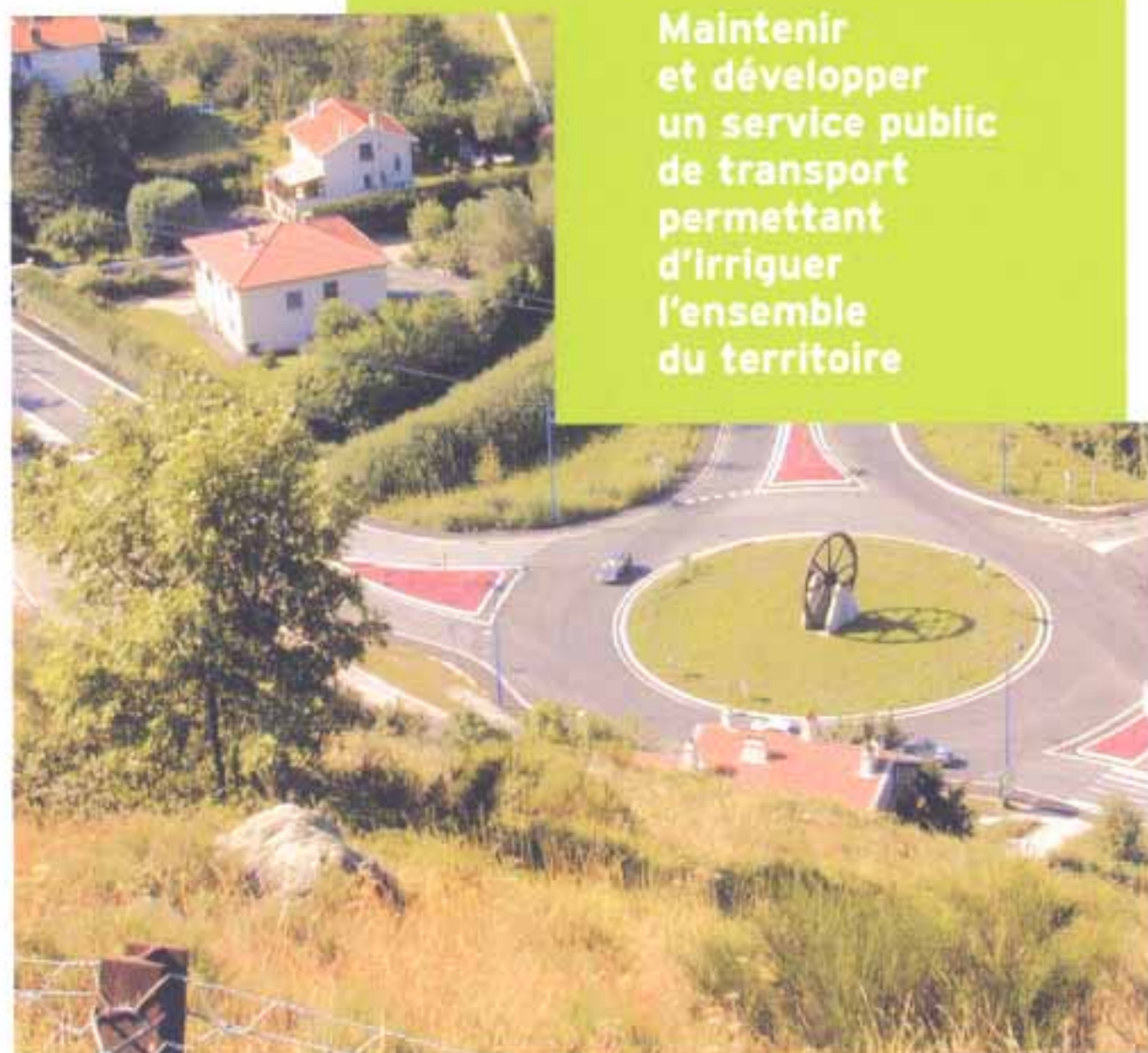
Face à l'étalement urbain croissant, le Conseil général entend préserver la fonction de transit du réseau départemental. Pour cela, il s'agit de réglementer les conditions d'accès afin de les limiter et d'en assurer la sécurité, de demander du recul aux constructions et de renforcer la hiérarchisation du réseau viaire communal.

Le Département gère un réseau de transport interurbain qui sillonne toute la Loire à l'exception des réseaux de bus urbains dans les agglomérations (Grand Roanne, Saint-Etienne métropole). Il met l'accent sur la sécurité des 21 000 élèves transportés chaque jour.

En transférant une partie des services scolaires sur les lignes régulières mises en place, le Conseil général s'efforce d'optimiser le service de transport et ainsi d'augmenter la fréquence des cars.

Il s'agit de satisfaire les besoins éventuels des populations en transports collectifs ponctuels liés à des manifestations régulières.

Des études sont à réaliser pour identifier les publics concernés par des déplacements vers les communes centres, ne nécessitant pas des véhicules de grande capacité.



Parce que l'information, les services et les biens doivent aussi bien circuler que les personnes, le Conseil général de la Loire entend favoriser le développement des nouvelles technologies pour générer des échanges plus rapides et plus performants entre les Ligériens et vers l'extérieur. Sources d'un nouveau confort dans la vie de tous les jours, ces équipements, dispositifs et techniques seront peu à peu généralisés sur tout le territoire.

Favoriser les échanges
d'informations, de services
et de marchandises

3

Objectifs

Axes d'intervention

Démarches et actions

Assurer l'accès à l'information pour tous

Offrir l'accès haut débit aux entreprises

Enjeu de compétitivité, cet accès sera renforcé afin de satisfaire les besoins croissants dans ce domaine notamment pour les Très Petites Entreprises.

Ouvrir des points d'accès grand public (cybercentres)

Il s'agit de mettre en place des cybercentres, espaces publics numériques labellisés par le Conseil général qui initient le grand public à Internet et au multimédia.

Intensifier l'accès haut débit pour les particuliers

Il est essentiel de faire bénéficier les particuliers des avantages des technologies de l'information et de la communication (ADSL). Le Conseil général s'engage à couvrir 100 % de la population en haut débit.

Développer le commerce de proximité

**Anticiper le développement du e-commerce
Développer les livraisons à domicile**

Ces deux objectifs sont des enjeux d'aménagement du territoire, de solidarité et d'accessibilité pour tous à l'offre commerciale. Ils sont aussi créateurs d'activités et d'emplois.

Offrir des conditions locales optimales pour la mise en œuvre de formations

Initier des antennes locales de formation

En ce sens, le Conseil général envisage d'ouvrir les équipements des collèges aux prestations de formation (cf enjeu 3 axe 2 "soutenir l'offre de formation").

Accompagner le développement des plates-formes de visioconférences et de formation à distance

Cet objectif se concrétise par le soutien financier à des projets locaux initiés par des organismes d'enseignement et de recherche. Il s'agit aussi d'appuyer le développement de formation locale en liaison avec les métiers relevant de ce domaine.

Promouvoir la démocratie de proximité

Créer et développer des structures d'accueil locales

Afin de faciliter l'accès pour tous et de proximité aux services publics, le Conseil général mobilise ses acteurs sociaux au plus près des usagers en collaboration avec les autres partenaires de l'action sociale (maisons de services par exemple).

Développer les outils de la e-administration

Il s'agit de faire évoluer le réseau des Espaces Publics Numériques du département vers un réseau de points d'accès aux téléservices (administration, emploi et formation).

Développer les services logistiques

Valoriser les compétences

Dans le cadre du schéma des compétences réalisé par l'Agence du développement économique, la logistique a été soulignée comme une compétence existante et à structurer dans la Loire. De nombreuses entreprises existent, il s'agit de les faire connaître.

Anticiper les besoins et les évolutions en s'appuyant sur les réseaux d'entreprises

L'Agence du développement économique accompagne la structuration d'une filière logistique Loire. Elle a permis la constitution de l'association Logistique 42, véritable réseau d'échanges entre prestataires, chargeurs et autres partenaires. Elle prospecte pour accueillir différentes entreprises dans ce domaine.



Synonyme de confort et de gain de temps, source de désenclavement, l'amélioration des conditions de transport doit s'accompagner d'un véritable souci de préservation de l'environnement. C'est pourquoi le Conseil général de la Loire s'engage à tout mettre en œuvre pour réduire les éventuelles nuisances liées aux actions visant à rénover le réseau routier. Parallèlement, de nouvelles mesures viendront renforcer, au niveau départemental, la politique nationale de lutte contre l'insécurité routière.

Objectifs

Participer à la lutte contre l'insécurité routière

Réduire les impacts sur l'environnement

Axes d'intervention

Poursuivre l'aménagement des traversées d'agglomération, des carrefours dangereux et la suppression des obstacles latéraux

Développer des actions spécifiques en faveur des cyclistes

Obtenir l'engagement de programmes d'opérations de sécurité sur le réseau routier national

Poursuivre et développer l'intégration environnementale des infrastructures

Développer l'utilisation de matériaux recyclés et réduire la production de déchets ultimes dans la construction des infrastructures

Elaborer un programme partenarial de protection des ressources en eau potable contre les pollutions routières

Veiller à la protection des habitations riveraines contre le bruit lors de la réalisation de nouvelles infrastructures

Aider à la mise en place de système de dépollution sur les véhicules de transport

Démarches et actions

Le département étudie et réalise avec les communes des aménagements afin de concilier le trafic de transit et les usages locaux. Il réaménage les carrefours pour améliorer leur sécurité en terme de fonctionnement, de visibilité et de lisibilité. Afin de limiter la gravité des accidents lors des pertes de contrôles, il mène également une action de suppression ou protection des obstacles latéraux, tels que les arbres et les poteaux.

Une réflexion est en cours pour élaborer un schéma départemental en faveur des vélos. D'ores et déjà, le Conseil général favorise ce mode de déplacement par la création de surlargeurs multifonctionnelles sur le réseau structurant et la sécurisation des sorties d'agglomérations les plus fréquentées.

Que ce soit sur l'autoroute A47 ou la RN7, le Conseil général de la Loire s'engage à promouvoir auprès de l'État la mise en œuvre d'un vaste programme de sécurité.

Celle-ci comprend notamment le traitement paysager des abords de la voie et le rétablissement des corridors biologiques.

Dans une logique d'économie des ressources et de diminution des déchets, le Conseil général développe l'usage de matériaux recyclés pour la réalisation de ses ouvrages routiers.

Le Conseil général propose d'élaborer avec les partenaires en charge de la ressource en eau potable, un programme global d'actions afin de la protéger vis-à-vis des pollutions routières.

Evaluer l'impact sonore des voies nouvelles et mettre en œuvre des dispositifs techniques de protections acoustiques, tels que enrobés anti-bruit ou double-vitrage.

Il peut s'agir par exemple d'appuyer financièrement les entreprises de transport pour l'acquisition de véhicules diesel équipés de filtres à particules par une participation au surcoût de l'équipement spécifié.

